



Indice wallon de qualité des sols wallons (IQSW):

Quelques réflexions sur le sujet, venant des acteurs en lien avec la DAOV,
dans le cadre de sa politique en matière de sites à réaménager

Robin Lambotte, Simon Garzetti (ISSeP)
Xavier Louis (CHST-Ulège)
Milly Caudron (SPW-TLPE-DDT)
Christophe Rasumny (SPW-TLPE-DAOV)

- ✓ **Un Expert wallon** de la surveillance de l'environnement (eau, air, sol), de la prévention et gestion des risques et de l'exploration des liens environnement/santé
- ✓ **Le laboratoire de référence**
- ✓ **Un organisme de recherche**

En matière de **Sols** :

- **Appui technique** à l'Administration : DAS, DAOV, DPC, DPS
- **Guides spécifiques et méthodologiques** pour la gestion des sols et des risques associés
- Appui technico-scientifique sur des thématiques liées au sol (plantes invasives, terres excavées, terres amiantées, valorisation des sédiments, ...)

En matière de **Gestion des données/ Télédétection** :

- Surveillance automatique des sites à réaménager à l'aide d'images satellites et ortho photos
- Valorisation cartographique (SIG) des données générées par les différentes missions

En matière de **Risques** :

- Identification et hiérarchisation des zones d'exposition aux polluants et nuisances.
- Pesticides : Indicateurs d'exposition, risques riverains, biomonitoring.
- Evaluation des risques sanitaires: méthodologie, formation, comité VTR.

- Mesure de la toxicité de différentes matrices environnementales solides et liquides (effluents industriels, eaux de surface réceptrices, sédiments, sols, déchets, ...)

Attentes de l'IQSW :

- Outil supplémentaire pour mener les missions de l'ISSeP, et un champ élargi des thématiques;
- Visualisation globale des résultats intégrés, incluant les aspects cartographiques;
- Souhait que l'IQSW ne se limite pas à un diagnostic des sols. Il semble essentiel que soit développé en parallèle des outils méthodologiques de protection des sols. Il serait utile d'avoir un guide de mise en place pour un sol sain, pour avoir un bon indice.

Craintes de l'IQSW :

- Impact sur les conclusions opérationnelles ?
- Risque d'alourdissement de procédures environnementales, de diagnostic et de gestion à l'ISSeP, qui peuvent constituer un frein au développement, notamment en matière de transfert ou mise en place de terres.

✓ Un centre de recherche de l'Université de Liège

✓ Qui depuis 2005

- ✓ étudie les anciennes activités des Sites à Réaménager afin de déterminer si ces activités ont pu générer des pollutions de sol ;

✓ Qui depuis 2017

✓ fournit une information historique dans le cadre de l'inventaire des SAR

- ✓ une information historique brute diffusée via l'inventaire des SAR en ligne;
- ✓ une information historique interprétée pour le compte de la DAOV-SPW.

✓ Qui entre 2010 et 2020

- ✓ alimente la BDES en informations historiques validées (Vandermaelen, Popp, autorisations d'exploiter, tableaux descriptifs, *etc.*).

Direction du développement territorial (DDT)

- La DDT s'occupe de planification territoriale. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de lien particulier entre planification et qualité du sol ? Sauf bien sûr pour le sous-sol et les carrières.
- Tout au plus, lors des révisions de Plan de Secteur (PS), un Rapport d'incidence environnemental (RIE) permet d'avoir une situation de fait (dont la qualité pédologique du sol), mais dans quelle mesure la qualité du sol va jouer sur une affectation au PS? Ce sont souvent les enjeux économiques qui priment.
- La DDT pense que le projet d'IQSW aura tout son sens pour préserver les sols existants et gérer les flux de terres en évitant de stocker des terres à IQSW médiocre sur des sols à IQSW bon, et ce, quel que soit l'affectation au PS ?

Direction du développement territorial (DDT)

La DDT attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas lier l'IQSW aux affectations du plan de secteur pour préserver la qualité des sols, et ce pour plusieurs raisons :

- la qualité du sol peut être très différente de celle prévue par l'affectation au PS (le PS n'est pas toujours à jour avec la situation de fait, ou parfois la zone n'est pas mise en œuvre, et quid de la situation de fait ou futur qui pourrait aussi définir le type de terres ?) ;
- en ZAEI (zone d'activité économique industrielle), un concierge pourra habiter sur site et donc devrait pouvoir bénéficier d'une qualité de sol de type habitat et non industriel ?
- lorsqu'on utilise des ZDU (zones destinées à l'urbanisation) : pour compenser l'inscription de nouvelles ZDU, il faudra aussi veiller à la qualité des sols avant de valider un changement d'affectation

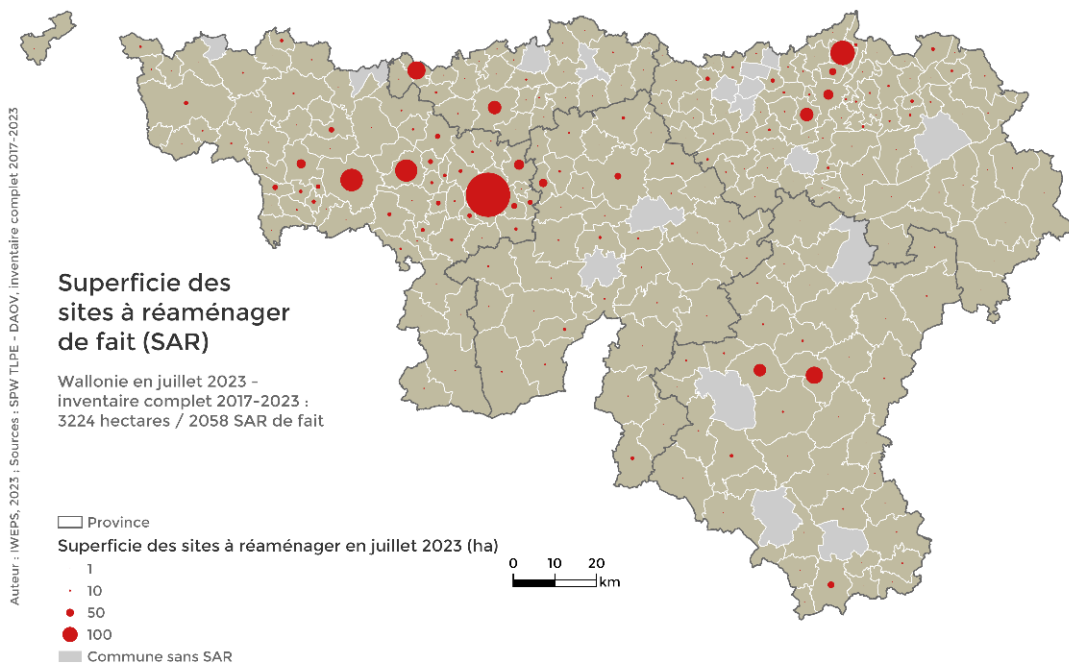


Service public de Wallonie
territoire logement patrimoine énergie

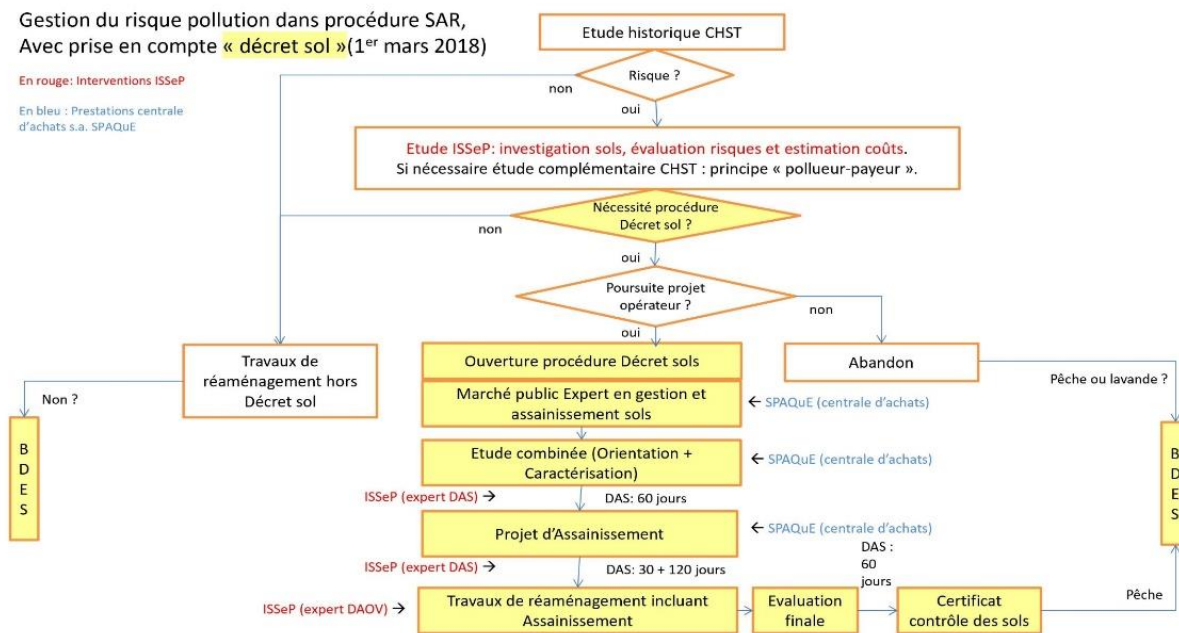
Direction de l'Aménagement opérationnel et de la Ville (DAOV)

La DAOV gère les différentes politiques dites « de **rénovation** » ou « de **réaménagement** ».

- Elle aide les communes à mener des politiques répondant aux besoins de la collectivité dans tous les domaines (social, économique, patrimonial, environnemental, mobilité).
- Elle tient à jour l'inventaire des **sites à réaménager** (SAR), octroie des subsides et accompagne des projets de réhabilitation ou de rénovation de ces SAR.
- Elle met en œuvre le **développement urbain**, un outil stratégique et opérationnel qui permet aux communes urbaines de taille moyenne (dont la population est comprise entre 12.000 et 50.000 habitants), de développer leur territoire et de mettre en œuvre des projets de développement de quartiers prioritaires définis. Dans ce cadre la DAOV accompagne et soutient financièrement les communes dans leurs projets de rénovation urbaine (RU) et de revitalisation urbaine (REVI) ;
- Par ailleurs, elle gère la **politique des grandes Villes** (PGV) et la **politique intégrée de la Ville** (PIV) pour soutenir les Villes de plus de 50.000 habitants dans leur rôle structurant pour le développement régional et la relance de la Wallonie.
- Par ces politiques, la DAOV contribue à mettre en œuvre des actions favorisant le cadre de vie. Elle contribue également à restructurer le tissu urbain, en visant à l'**optimisation spatiale** (en limitant l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, tout en favorisant la disponibilité foncière).



Production et diffusions de données brutes en matière d'activités antérieures



Production de données brutes en matière d'activités antérieures, et de données interprétées en matière de risque de pollution des sols

Intérêt de l'IQSW

- Car la qualité des sols ne se limite pas à la pollution des sols, et quelques autres propriétés physiques!
- L'IQSW permet de remettre en avant toutes les autres fonctions que peuvent jouer le sol :
 - Biodiversité;
 - Fonction nourricière;
 - Capture du Carbone → régularisation du climat;
 - Régulation du cycle de l'eau;
 -
- Elle permettra également d'aider la DAOV à mieux apprécier quels sont les usages les plus appropriés pour chacune des parties des SAR qui font l'objet d'un réaménagement subvention par le SPW.
- En matière de gestion des déblais-remblais, cet outil devrait permettre à aider à ce que ceux-ci soient valorisés au mieux en fonction de l'ensemble de leurs qualités.
- La DAOV, qui diffuse déjà des données brutes relatives aux activités antérieures qui se sont déroulées sur les friches, est favorable à la diffusion en ligne de données relatives à la qualité des sols, car ça va dans le sens d'une plus grande transparence.
- Enfin, dans l'objectif de l'optimisation spatiale, cet outil sera utile afin d'aider à identifier les sites les plus appropriés, dans le cadre des compensations.

Attention :

- A examiner en matière d'inventaire, ce qui pourra être diffusé en ligne ou pas, pour respecter la réglementation européenne en matière de données à caractère personnel, en vigueur et prévu;
- A ce sujet, la pertinence de diffuser certaines données brutes, c'est-à-dire non interprétées, pourrait permettre de lever certains obstacles;
- Relativiser l'usage de droit, pour se focaliser sur l'usage de fait.

Réflexions :

- En matière de pollution des sols, il est possible d'estimer le niveau de risque d'un site, et de prévoir dans certains cas les polluants potentiels, sur base des activités antérieures qui s'y sont déroulées, ou de l'origine du remblai déposé. Qu'en sera-t-il de l'IQSW?

La DAOV est au service de l'équipe :

- Pour participer aux échanges, en vue d'analyser la faisabilité d'une cartographie de l'IQSW à l'échelle régionale, en vue de satisfaire les exigences qui seront précisées dans les nouveaux textes européens en matière de santé des sols.

Tableau 3 : Devenir des SAR réaménagés : proportion des types de reconversions observées sur les SAR (ou parties de SAR) réaménagés dans le cadre des subventions régionales, engagées durant la période 2008-2018 (Auteur : DAOV 2023) ^[1].

Provinces	Nombre de SAR réaménagés, au moins partiellement	Nombre de types de reconversion différentes observées	TYPE DE RECONVERSION (% du nombre de fois où chacun des types est observé)									
			Habitat	Services	Loisirs	Commerce	Artisanat	Industrie	Transport	Espaces-verts	Non connu	Total
Brabant wallon	16	19	37%	26%	5%	16%	0%	11%	0%	5%	0%	100%
Hainaut	47	84	34%	20%	6%	18%	1%	2%	5%	12%	2%	100%
Liège	32	43	14%	25%	9%	12%	14%	5%	2%	14%	5%	100%
Namur	17	26	46%	15%	8%	12%	4%	0%	4%	11%	0%	100%
Luxembourg	21	33	15%	31%	12%	9%	18%	0%	12%	3%	0%	100%
Wallonie	133	205	28%	23%	8%	14%	7%	3%	5%	10%	2%	100%

^[1] Sources Inventaire SAR (IRA) 2021 + examen orthophotos 2020 (SPW 30-11-2020) + couches d'utilisation du sol et d'occupation du sol du projet « Walous » 2018.